

**XXXIème COSAC  
DUBLIN  
19-20 MAI 2004**

**CONTRIBUTION**

**1. NOUVEAUX MEMBRES**

La COSAC souhaite la bienvenue à chacun des dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne.

**2. CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE**

La COSAC prend note de l'information émanant du Président en exercice concernant les progrès accomplis dans les négociations pour un projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe et invite toutes les parties concernées à clore la Conférence Intergouvernementale au prochain Conseil européen en juin sur la base du texte adopté par la Convention.

**3. COORDINATEUR ANTI TERRORISME**

La COSAC se réjouit de la nomination d'un Coordinateur anti-terrorisme pour coordonner le travail du Conseil dans la lutte contre le terrorisme et pour maintenir une vue d'ensemble des instruments à la disposition de l'Union. Elle note avec satisfaction les progrès mentionnés par le Coordinateur et souhaite être informée des progrès accomplis lors des futures réunions.

**4. CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'EXECUTION DU BUDGET**

La COSAC appelle à une coopération plus étroite entre les parlements dans le domaine du contrôle du budget général de l'Union européenne.

La COSAC prend note du rapport soumis par la Présidence sur le rôle de la Cour des comptes et félicite ses auteurs pour leur travail. Le rapport est une source précieuse d'informations et d'idées sur l'organisation du travail de la Cour et constitue la base d'un débat stimulant sur le sujet pour la réunion plénière de la COSAC aujourd'hui.

La COSAC note que certaines des recommandations contenues dans le rapport sont du ressort de la Conférence Intergouvernementale.

La COSAC adressera une copie du rapport au Conseil des ministres, au Parlement européen et à la Cour des comptes pour examen.

## **5. CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DES AFFAIRES EUROPEENNES CONFORMEMENT AU PROTOCOLE SUR LE ROLE DES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UE DANS LE TRAITE D'AMSTERDAM**

1. La COSAC se réjouit de la publication du premier rapport bi-annuel sur les évolutions dans les procédures et pratiques relatives au contrôle parlementaire et considère que le rapport fournit une base de discussion précieuse. Ce rapport sera aussi une source d'informations utile pour les parlements nationaux dans l'exercice de leurs fonctions touchant aux affaires européennes.
2. La COSAC se réjouit de la publication, par la Commission européenne, depuis 2003, de sa Stratégie politique annuelle et de son Programme législatif et de travail chaque automne. Etant donné l'importance de ces actions pour l'exercice du contrôle parlementaire, la COSAC invite les présidences futures à organiser un échange de vues avec les représentants politiques de la Commission à l'occasion de la publication de ces deux documents.
3. Les projets de protocoles sur les Parlements nationaux et sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité ainsi que les dispositions du Titre III article 9-3 sur la subsidiarité revêtent une signification capitale pour le contrôle par les parlements nationaux. Le débat d'aujourd'hui a indiqué qu'il serait opportun d'approfondir la compréhension des implications de ces dispositions si celles-ci sont adoptées comme éléments du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe.
4. Lors de la réunion de la COSAC au cours du second semestre 2004, la COSAC discutera des différentes modalités de contrôle de la subsidiarité. La réunion des présidents prépara ce débat.

## **6. STRATÉGIE DE LISBONNE**

La COSAC accueille favorablement le document de la présidence et réaffirme son attachement à la stratégie de Lisbonne et à la seconde phase de mise en oeuvre de cet objectif stratégique de l'Union européenne .

## **7. LES ÉLECTIONS L'UNION EUROPÉENNE**

Les participants à la XXXIème Conférence des commissions des affaires européennes des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne

et du Parlement européen, réunis à Dublin les 19 et 20 mai 2004, exhortent tous les électeurs de l'Union européenne à participer aux sixièmes élections directes au Parlement européen, qui auront lieu entre le 10 et le 13 juin 2004.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis la première élection au suffrage universel direct du Parlement européen. Seul organe de l'Union européenne élu directement, le Parlement européen contribue au renforcement des processus démocratiques de décision dans l'Union européenne élargie depuis le 1er mai 2004 à 25 membres et à 450 millions de citoyens.

Ceux qui appellent à plus de démocratie, plus de transparence et plus de proximité du citoyen dans l'Union européenne doivent se rendre aux urnes le jour de l'élection du Parlement européen de cette année 2004.